

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	1 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	— 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	— 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	— 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 54

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« La France apprendra avec autant de joie que de gratitude envers la Providence la grossesse de l'Impératrice. Cet heureux évènement, qui promet à l'Empereur la seule satisfaction qui manquait à son bonheur domestique, est une nouvelle garantie de la stabilité de nos institutions. Chacun adressera au Ciel des actions de grâces et des prières pour la conservation de la santé de l'Impératrice et l'accomplissement des espérances du pays.

Nous annonçons, avec la plus vive satisfaction, que la reine Victoria a conféré l'ordre de chevalier grand-croix du Bain, au maréchal Vaillant, chef de l'armée française, qui, en qualité de ministre de la guerre, a pris une si grande part à l'organisation de l'expédition alliée en Orient. Nous avons annoncé déjà qu'une semblable décoration avait été conférée aux généraux des armées française et anglaise en Orient. — Havas.

D'après les bruits qui circulaient à Constantinople, dans les derniers jours de septembre, on croyait que le courrier de Crimée, attendu le 1^{er} octobre, apporterait des nouvelles importantes; on avait parlé de l'évacuation de la partie nord de Sébastopol, d'un engagement sérieux à Eupatoria et d'un autre plus sérieux encore au-dessus de Baïdar.

Les lettres du 29 septembre, reçues le 1^{er} octobre, au matin, à Constantinople, ne confirment point ces bruits, qui, cependant ne sont pas tout-à-fait dénués de fondement, sauf l'évacuation des forts du Nord, dans lesquels, au contraire, il paraît que les Russes ont l'intention de se maintenir jusqu'à la dernière extrémité.

A Eupatoria, la division de cavalerie a fait plusieurs reconnaissances, qui ont eu pour résultat la destruction de quelques magasins abondamment pourvus en approvisionnements de toute espèce, principalement en vivres. (On ne pouvait encore connaître

la nouvelle du succès plus important obtenu par le général d'Alfonville). Les Russes semblaient vouloir se renforcer dans cette direction et ils y envoyaient des troupes en assez grand nombre. Mais les alliés qui sont en force aujourd'hui, et la facilité qu'ils ont de communiquer par la mer avec tous les points de la côte et de recevoir, le cas échéant, des secours en quelques heures, leur donne un avantage immense dont ils ne manqueraient pas de tirer parti.

Trois divisions de l'armée de la Tchernaiâ s'étaient avancées jusque sur le Belbek. Le 28, dans l'après-midi, on a entendu une forte canonnade dans cette direction, mais on avait encore rien reçu le 29, et on ignorait complètement ce qui s'était passé. On pense cependant que quelque engagement a eu lieu avec les avant-postes russes.

A Sébastopol, on était en train d'élever des batteries sur les bords de la mer pour battre les forts du Nord qui, du reste, ne paraissent pas en état de faire une bien longue résistance, et ne sont armés qu'en partie. Cependant ils tirent toujours, et parfois leur feu est assez vif; mais il cause peu de mal aux alliés.

Somme toute, la situation n'avait pas beaucoup changé depuis une dizaine de jours. Mais on se préparait à profiter de ce qui reste encore de la belle saison pour fapper un grand coup.

Le gouvernement turc paraît, de son côté, décidé à faire quelque tentative du côté de l'Asie, malgré la saison avancée. Il vient d'envoyer à Omer-Pacha des ordres en conséquence, et le contingent anglais qui devait partir pour la Crimée, puis pour Kertch, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Batoum. On pensait qu'une partie du corps d'Omer-Pacha allait se mettre tout de suite en route pour Kars.

La destitution du patriarche grec de Constantinople, M^r Anthimos, a été décidée, malgré la protection de l'ambassade anglaise qui le protégeait et était parvenue à le maintenir jusqu'ici dans son poste contre la volonté de la majeure partie de la population grecque.

Rifaat-Pacha, président du conseil militaire, parti le 29 septembre pour la Crimée, avec une mission spéciale du Sultan, est chargé de porter aux trois généraux en chefs alliés une lettre autographe du Sultan, pour les féliciter de leurs brillants succès en Crimée, et de leur remettre, ainsi qu'aux amiraux, des décorations et des armes de prix.

Le même jour l'ambassadeur de France s'est rendu à Constantinople chez le grand-visir, avec lequel il est resté en conférence secrète la majeure partie de la journée.

Vely-Pacha, ex-ambassadeur à Paris, nommé en dernier lieu gouverneur général de l'île de Candie, est parti sur un bateau à vapeur de l'Etat pour aller prendre possession de son gouvernement.

Il est fortement question qu'un grand nombre de familles d'ouvriers appartenant aux divers corps de l'armée vont venir s'établir à Constantinople. La difficulté est de trouver des logements; c'est un point dont on s'occupe sérieusement. On prétend qu'on doit leur assigner tout un quartier dans le faubourg de Fundukli près de Thophana. Cette affaire n'est pas encore entièrement réglée; mais elle paraît devoir l'être bientôt.

On a beaucoup parlé ces jours-ci de la nomination de Kyamil-Pacha à son ancien poste de président du conseil d'Etat et de justice. Cette faveur aurait été sollicitée du Sultan par Saïd-Pacha, vice-roi d'Egypte et beau-frère de Kyamil-Pacha.

L. Bonifacio. (*Constitutionnel.*)

Dans une lettre adressée au Ministre de la Marine, en date du 2 octobre, devant Nargen, M. le contre-amiral Pénaud, commandant les forces navales françaises dans la Baltique, rend compte d'une expédition opérée dans le golfe de Bothnie par la corvette mixte le *d'Assas* et les vapeurs anglais le *Tartar* et le *Horrier*.

Ces trois bâtiments se sont emparés de tous les navires russes, au nombre de 11, mouillés devant Biorneborg, petite ville située sur le littoral de la

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

— Enfin, dit encore le capitaine, c'est vous, Lovel, qui avez voulu vous charger de cette affaire. Je ne songeais point à vous; vous vous êtes offert, je vous ai préféré à vingt personnes sur lesquelles je puis compter et qui sont jalouses de mon choix. Vous pouvez encore vous rétracter; je n'ai qu'à faire un pas sur Finsbury-Square, et Crakfort, Thornill, Goodman ou le petit Maxwell partiront à votre place.

Lovel n'avait pas besoin de ces excitations, il brûlait de mener à fin une entreprise qui, en effet, lui semblait facile et devait l'enrichir. Il se leva, sans ajouter un mot, serra le ceinturon de son sabre et sortit de l'appartement.

— Meadows, dit le capitaine à l'homme de police, vous resterez ici avec ce genièvre qui ne vous déplaît pas, je vous rejoins dans un instant.

Et il suivit Lovel.

— Pourquoi ce maudit capitaine n'est-il pas à tous les diables? se dit M. Meadows, quand il fut seul; il ne fait pas plus de cas de la vie d'un homme que d'un verre de mauvaise bière. Quand nous étions derrière cette planche..... (et tout en remplissant son verre de genièvre, il jetait les yeux sur le panneau mobile qui lui avait donné entrée une heure auparavant)..... quand nous étions derrière cette planche, il se préparait à tuer ce coquin de Lovel,..... et il n'y aurait pas eu grand mal..... mais

Helen..... Oh! oh! la vie de la Bohémienne n'a tenu qu'à un fil.....

Il but, coup sur coup, deux verres de genièvre.

— Et moi, qui étais auprès de lui, avec ce brute de John Little..... Nous aurions été accusés, non pas de meurtre, mais d'avoir été les complices d'un meurtre... Ah! ah! on aurait vu un policeman figurer à Tyburn, à côté de l'honorable capitaine Blackheath..... Cela aurait fait honneur à l'administration de la ville de Londres!...

A cette pensée, le malheureux palissait, sa gorge se serrait et il avalait un nouveau verre de genièvre pour s'étourdir.

— Bah! se disait-il encore, il faut chasser ces mauvaises pensées. Mathews, Arnolt et Jackson de Bow-Street, sont comme moi les amis du capitaine; ils prennent ses guinées dans l'occasion et ils dorment tranquillement dans leur lit sans penser à Tyburn..... N'importe, au lieu de courir après le capitaine, mon ami Meadows, vous auriez dû aller chez le lord-maire et lui dire ce que vous aviez appris de la Bohémienne; cela vous aurait rapporté plus d'argent.

Pendant que Meadows se livrait à ces réflexions, le capitaine rejoignit Lovel sur le seuil de la taverne, et fit avec lui quelques pas dans Finsbury-Square. La nuit était tout-à-fait venue, et un brouillard épais augmentait l'obscurité; le capitaine passa son bras autour du cou de Lovel et se rapprocha de son oreille, soit pour éviter d'être entendu par quelque témoin invisible, soit pour montrer que son mécontentement était évanoui.

— Lovel, lui dit-il, n'allez pas croire que j'ai parlé sérieusement, en donnant à Meadows le nom d'ami..... c'est un misérable, entendez-vous, un chakal, qui se nourrit également des chairs vivantes de l'homme auquel il a serré la main et du cadavre d'un ennemi: tout lui est bon. Cette nuit, cependant, c'est à lui que nous devons la liberté, la fortune, et peut-être la vie..... Sans lui, la Bohémienne nous perdait: c'est la lâcheté de Meadows qui nous sauve; s'il ne tremblait pas comme la feuille d'automne secouée par le vent, il serait à la tête d'une escouade de ses pareils et embusqué, à l'heure qu'il est, aux deux issues de New-Street, ou dans le magasin du vieux Gower que vous connaissez... Il ne l'a pas osé, et pour lui ôter la pensée de faire son métier jusqu'au bout et de servir deux maîtres, je ne le quitterai pas cette nuit..... ou plutôt non, je le coufferai au petit Maxwell, moi, je serai dans les environs de New-Street, et la première personne que vous rencontrerez en quittant la maison du lieutenant Parker, ce sera votre capitaine..... Chut, ajouta Blackheath en mettant un doigt sur sa bouche, j'entends du bruit..... Ah! c'est Maxwell..... Ici, Maxwell.

L'Ecoissais n'attendit pas son compagnon qui s'avancait dans l'obscurité, il prit le chemin de New-Street. Maxwell reçut l'ordre d'aller à la taverne du *Welch-Rabbit* et de ne quitter M. Meadows sous aucun prétexte. Le capitaine marcha sur les pas de Lovel, qu'il était bien aise de ne pas perdre de vue.

— Cet Ecoissais, se disait-il, est trop habile pour me

Finlande. Parmi ces navires se trouve un petit aviso à vapeur qui est actuellement employé au blocus.

Huit autres bâtiments, découverts en suite dans les Fiords, ont été également capturés, ce qui élève à 2,500 tonneaux de jauge la perte éprouvée dans cette circonstance par le commerce de l'ennemi. — Havas.

Des lettres d'Helsingfors annoncent que les Russes travaillent avec la plus grande activité à la réparation des fortifications de Sweaborg si horriblement mutilées par le bombardement du 9 et du 10 août dernier.

« Les Russes, écrit-on de Stockholm à la *Gazette de Cologne*, établissent de nouvelles poudrières bien casematées et creusées dans le roc, pour mettre leurs munitions à l'abri de nouvelles explosions. Des magasins qui étaient en bois sont reconstruits en pierre de taille. L'arsenal, qui a été détruit complètement, sera transféré sur une place mieux protégée. On donne plus d'extension aux casernes, qui pouvaient contenir plus de dix mille hommes avant le bombardement. On cherchera également à bien fortifier l'île de Drumsio. Le général de Berg, gouverneur militaire, s'est même rendu sur le rocher de Longorn, sur lequel les Français avaient établi une batterie, pour voir par lui-même s'il serait possible, pendant l'hiver, de faire de ce rocher une sorte de citadelle à batteries superposées. »

On lit dans la *Correspondance autrichienne* :

« Nous avons eu le plaisir d'annoncer que, par suite des démarches du cabinet de Vienne, les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France avaient admis le principe de la liberté du commerce des céréales dans la mer d'Azoff, pour les vaisseaux autrichiens comme pour les vaisseaux neutres, avec les conditions nécessitées par l'état de la guerre actuel. »

« Nous pouvons également annoncer aujourd'hui que le gouvernement russe, mû par des vues tout aussi sages et méritoires, a accordé à la maison Gapcevic de Trieste la permission nécessaire à cet égard, ce qui permet d'espérer que ce gouvernement étendra également aux vaisseaux autrichiens et neutres les dispositions nécessaires pour rendre libre le commerce des céréales dans la mer d'Azoff. »

L'espèce de défi que le czar vient d'adresser à l'Europe sous la forme d'adieux aux habitants de Moscou, est l'objet des réflexions suivantes du *Morning-Post* :

« L'orgueil et la puissance de la Russie, qui a reçu une blessure profonde, ne sont donc pas anéantis; tout ce qui s'y fait actuellement a pour but de prolonger la guerre, dans le vain espoir que la diplomatie fera ce que les armes n'ont pu faire, ou que des conseils timides pourront prévaloir auprès des alliés et qu'une cessation précaire et sans gloire des hostilités pourra être décorée de nom de paix. Nous ne craignons pas qu'il en soit ainsi. Tout ce qu'il y a de noble et de généreux en Europe, s'est rangé de notre côté. Tôt ou tard, la pression de l'Europe forcera les souverains

convenir; il y a en lui du renard et du lion: le renard va m'être utile, et s'emparer des œufs d'or; mais le lion voudra une trop grosse part du butin. Il a de la fermeté; ses lèvres ont un peu pâli quand je l'ai tenu sous le canon de mon pistolet, mais il n'a pas fait un mouvement. C'est peut-être du bon sens; il a compris qu'il était mort s'il levait seulement la main, et que si même l'explosion du pistolet avait amené tous les habitués de John Little, je ne risquais rien, puisque l'issue secrète qui m'avait amené auprès de lui m'aurait dérobé à tout danger.... Allons, le renard a de la prudence et le lion a du courage: nous mettrons une muselière au premier et nous rognons les ongles de l'autre.

M. Blackheath, qui était un véritable Anglais, né à Londres, n'aimait pas les Ecossais.

IX. — DE HUIT HEURES A MINUIT.

Deux peuples ont résisté à la marche du temps et aux rigueurs de la persécution: les Juifs et les Bohémiens. Les premiers ont été soutenus par la religion, par leurs livres saints, qui sont les nôtres, et, quoique dispersée, la nation juive a grandi. Les Bohémiens n'ont point de religion, du moins on ne leur en connaît pas; ils vivent presque sans lois, au milieu des nations civilisées, et ne se mêlent jamais à elles. Ils sont maugnonns, raccommodeurs de vaisselle, quelquefois chaudronniers; les femmes disent la bonne aventure et font tourner le sas; tous volent. Ainsi, privés de religion, de morale et presque d'industrie, ne croyant pas à une autre vie et employant fort mal celle-ci, leur nombre a diminué, et, quoiqu'on

de l'Allemagne à conduire leurs peuples dans la voie de l'honneur, de l'humanité et de la civilisation. L'autocrate lui-même finira par comprendre que toute nouvelle lutte de sa part le met dans la nécessité de faire une concession de plus et que l'obstination de sa résistance ne fait qu'aggraver le poids du fardeau qu'il devra supporter quand le jour sera venu de régler définitivement tous les comptes. »

L'*Invalide russe* a publié enfin, dans son numéro du 2 octobre, le rapport si longtemps annoncé du prince Gortschakoff sur la prise de Sébastopol. Notre correspondant de Saint-Petersbourg se hâte de nous en envoyer une analyse dans la lettre suivante : Saint-Petersbourg, 2 octobre/20 septembre.

On nous promettait les récits circonstanciés de la journée du 8 septembre. Ce récit a paru ce matin dans l'*Invalide*.

Les pertes de l'armée russe sont vraiment effrayantes; vous allez en juger.

« Le 17/5 août, dit le rapport, l'ennemi a commencé, du côté de Karabelnaïa, un feu très-fort et très-meurtrier, qui a duré vingt jours. Notre perte, dans cette période de temps, a consisté : le premier jour, en 1,000 hommes, et depuis le 22/10 août jusqu'au 5 septembre/24 août, de 500 à 600 hommes en vingt-quatre heures (*Ssutki*). »

« Le 5 septembre/24 août l'assaillant a redoublé le bombardement et la canonnade à ce point incroyable, que nos fortifications en étaient ébranlées sur toute la ligne défensive. Ce feu infernal, dirigé surtout contre les embrasures et les merlons, prouvait que l'ennemi s'efforçait de démonter nos canons, de détruire nos remparts pour en venir à prendre la ville d'assaut. »

« Il n'était plus possible de réparer nos remparts, et on se borna à couvrir de terre les magasins à poudre et les blindages. Les parapets s'écroulaient et remplissaient les ravins; les merlons tombaient; il fallait continuellement dégager les embrasures; le nombre des artilleurs qui périrent était si grand, qu'à peine on pouvait en installer d'autres à leurs places. Notre perte, à cette période du siège, a été extraordinaire: du 5 septembre/24 août au 8 septembre/27 août, nous avons eu hors de combat: officiers, supérieurs 4, officiers subalternes 47 et soldats 3,917, sans compter les artilleurs qui périrent. »

« Sans cesser, le feu dura la nuit du 7 au 8 septembre, l'ennemi a lancé, à huit heures du matin, de ses approches les plus voisines, devant le bastion Korniloff, trois tonneaux bourrés de pierres à l'aide desquels il a entamé le parapet et les merlons de l'angle saillant. En même temps les colonnes de l'ennemi, dans la direction de la batterie anglaise de 22 canons et de la tranchée derrière la lunette Kanatschka, commençaient à se concentrer dans la deuxième parallèle et bientôt ces troupes remplirent les tranchées les plus rapprochées de nous. »

Ici le rapport donne une description minutieuse de l'assaut et de la prise de Malakoff, puis il ajoute :

« La défense de Sébastopol nous a coûté très-

cher. Les généraux Chroloff, Martinan et Ly-sienko sont blessés, les deux derniers gravement. Les généraux von Boussau, Joufferoff, les colonels Mesenzoff, Arsenieffski, Neidhardt, le capitaine de 2^e classe Kotzebue et l'essaoul Scherbatschew ont été tués. Le général Zuroff, les colonels Nitschek, le chef de la druschini d'Opolitchenié n^o 49 de Koursk, le colonel Tscheremissnoff, les colonels Alennikoff, Freigang, l'aide-de-camp de l'Empereur Woieikoff, le capitaine d'état-major, Meyendorff sont blessés, les deux derniers ont succombé à leurs blessures. Parmi les contusionnés, sont le général Nossoff et le colonel Swierieff. »

« La perte générale de la garnison le 8 septembre, consiste en: tués: 4 officiers supérieurs, 55 officiers inférieurs, 2,625 soldats; blessés: 26 officiers supérieurs, 206 officiers inférieurs, 5,826 soldats; contusionnés: 9 officiers supérieurs, 38 officiers inférieurs, 1,138 soldats; manquants: 24 officiers et 1,739 soldats. »

Ce rapport se termine par la mention de l'ordre qu'a donné le prince Gortschakoff d'évacuer Sébastopol et de passer du côté nord, sur le pont construit par le général Buchmayer et à l'aide des vapeurs.

Constantinople, 4 octobre. — « Le contingent anglo-turc a reçu l'ordre formel de se rendre à Schoumlah. »

Le Czar, accompagné des grands-ducs Michel et Nicolas, est arrivé à Odessa le 25 septembre, à 5 heures 3/4 du matin. Le but du voyage de l'empereur Alexandre est d'assurer la conservation de Nicolaïeff, centre des établissements maritimes de la Russie dans la mer Noire. Le grand-duc Constantin est parti le 27 pour Sébastopol, et il en reviendra, dit-on, avec le prince Gortschakoff pour convenir avec l'Empereur du prochain plan de campagne. On prétend, en effet, à Odessa, que le général en chef russe a l'intention d'abandonner le côté nord de Sébastopol et de prendre une forte position entre Baktchiserai et Eupatoria pour défendre la Crimée. — Havas.

On lit, en outre, dans la *Gazette des Postes de Francfort* :

« Nos nouvelles de Crimée vont jusqu'au 5 octobre: d'après les lettres de Sébastopol et d'Eupatoria du 3 au 5, la retraite des Russes paraît certaine. Les fortifications qu'ils établissent sur toute la ligne de leur aile gauche paraissent avoir pour but principal de protéger leur retraite. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne mercredi 10 octobre. — Une dépêche russe de Nicolaïeff, annonce que la flotte alliée a jeté l'ancre devant Odessa le 8 au matin.

« Le bruit a couru à Vienne que des négociations étaient entamées pour l'évacuation des forts du nord de Sébastopol. »

« Vienne, mercredi 10 octobre. — L'*Ost deutsche Post* publie les nouvelles suivantes :

« La flotte des alliés menace Otchakoff. »

« Constantinople, 3 octobre. — Le patriarche An-

en trouve en France, en Angleterre, et même aux Etats-Unis, c'est une proportion si minime qu'on peut dire que ce peuple disparaît peu à peu et périt comme ces tribus sauvages qui se retirent sans cesse devant la civilisation et que la faim décime au fond de leurs forêts.

Miss Helen, dont le véritable nom était Mara-Zaïb, n'était pas née aux pieds des Pyramides, mais au Caire, où sa tribu errante se trouvait alors; les Bohémiens s'attachèrent à aiguïser sa finesse naturelle et lui apprirent à regarder tous les hommes, ceux de sa tribu exceptés, comme des ennemis qu'il était permis de tromper et de dépouiller: ce fut là sa première éducation. Sa tribu émigra, et, après avoir traversé plusieurs contrées, elle s'arrêta en Angleterre. La petite Mara-Zaïb avait huit ans. Un nommé Cobbett, directeur d'un théâtre de marionnettes, et qui voulait ajouter à son spectacle l'attrait d'un ballet d'enfants, la rencontra dans les rues de Londres et l'acheta pour quelques guinées. Les Bohémiens, qu'on accuse de dérober les enfants d'autrui, vendent volontiers les leurs; c'est un marché auquel ils ne peuvent que gagner, car le sang bohémien ne se dément jamais, et ordinairement l'enfant revient. La femme de Cobbett s'attacha à la jeune Bohémienne et lui fit apprendre à lire, à écrire, ce qui ne souffrait aucune difficulté. L'enfant était douce et violente en même temps, audacieuse et craintive, rebelle et obéissante, mais douée d'une grande intelligence. Elle retenait tout ce qu'on lui enseignait. Mistress Cobbett, femme pieuse, fit baptiser Mara-Zaïb, qui prit alors le nom d'Helen,

que portait sa protectrice. Mais, ni le baptême, ni les instructions que recevait l'enfant ne firent d'effet sur elle. La petite Helen dansait à merveille, savait lire, écrire et chanter, mais quand on lui parlait de la religion et des vertus morales qu'elle enseignait, l'enfant riait et levait les épaules; elle ne croyait évidemment à rien de ce qu'on lui avait enseigné. Le naturel bohémien s'était ployé à une demi-instruction; elle avait résisté aux croyances religieuses. Helen scandalisait sans cesse mistress Cobbett par son impiété, et celle-ci se détacha de la jeune fille et la traita avec une sévérité méritée. Son mari, M. Cobbett, se regardant comme le propriétaire d'une enfant achetée, et homme, d'ailleurs, dur et brutal, battait la petite bohémienne, âgée alors de quinze ou seize ans, et dont la beauté était remarquable. Helen s'empara de quelques pièces d'or, de quelques bijoux égarés et quitta ses protecteurs. Elle se cacha quelque temps dans les bouges les plus infimes de Londres, fut recueillie par une vieille femme qui acheva de la corrompre, et tomba enfin dans les mains du capitaine Blackheath, auquel son adresse et sa dextérité furent fort utiles.

C'était, disait le capitaine, un Protée qui savait remplir tous les personnages, un sylphe qui se glissait dans les lieux les plus secrets et devinait les mystères les mieux cachés. Avide, sans être intéressée, Helen faisait le mal pour le mal, pratiquait le vol pour le vol lui-même et sans songer à profiter de ses résultats.

(La suite au prochain numéro.)

thymos, le protégé de lord Stratfort, a été révoqué et est remplacé par l'Archevêque d'Amasia. »

« Cagliari, mercredi 10 octobre. — La pose du câble sous-marin entre Cagliari et la côte d'Afrique, a été interrompue par suite de la rupture de ce câble.

« Le navire anglais *le Résultat*, qui faisait la transmission, retourné en Angleterre avec le câble, qui ne pourra probablement être posé que dans une saison plus favorable. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, mardi 9 octobre.

« Le choléra diminue.

« La séance d'aujourd'hui, des Cortès, n'a pas offert d'intérêt.

« M. Caroero a été nommé gouverneur-civil de Madrid, en remplacement de M. Sagasti, décédé.

« La faction de Tristany et Parrot a été dernièrement mise en déroute en Catalogne.

« Les bruits qui avaient circulé, de la démission du Ministre des finances, sont sans fondement. M. Bruil conserve son portefeuille. » — Havas.

— Madrid, mercredi 10 octobre.

« Les factieux de Catalogne ont été mis en déroute près de Morguefa. Les cabecillas Pofol et Ferrer sont morts. Rengos et Leride ont été faits prisonniers. 26 révoltés ont été fusillés.

« Le commandant Forges a dispersé la bande de Tristany; on ne connaît pas la direction que ce dernier a prise. » — Havas.

PRUSSE. — Berlin, mercredi 10 octobre. — « Le Comité central de la Banque de Prusse, dans une réunion qu'il a tenue aujourd'hui, a résolu d'élever à 4 1/2 0/0 le taux de l'escompte perçu sur les lettres de change et à 5 1/2 0/0 celui du papier dit *Lombard* (avances sur effets publics). » — Havas.

FAITS DIVERS.

La maladie de la vigne a causé, depuis quelques années, de grands ravages en France. Une foule de remèdes ont été indiqués qui tous ont échoué devant l'intensité et la persistance du mal. Cependant, un agriculteur distingué du département de l'Hérault, M. Henri Marès, après avoir vainement expérimenté sur ses vignes tous les remèdes connus, vient d'obtenir des résultats inespérés. Depuis deux années il applique le soufre avec un succès complet sur 72 hectares de vignes, dont le sol, l'exposition, les cépages et la culture présentent toutes les variétés qu'on rencontre dans les vignobles du Midi.

Beaucoup de vigneron s'étaient déjà servi du soufre, mais infructueusement. Selon M. H. Marès, le problème consiste dans l'époque et l'opportunité de cette application.

Il développe, du reste, avec une grande clarté sa théorie dans le *Journal d'Agriculture pratique*. Le moment à saisir pour le soufrage de la vigne, selon M. Marès, est celui où la maladie se déclare sur les ceps. Souffrir trop tôt ou trop tard est également dangereux et rend le remède impuissant.

Enfin, le soufre n'est point un préservatif de la maladie lorsqu'il est employé au début de la végétation de la vigne; il faut en renouveler l'usage si l'on veut en obtenir de bons résultats. Le soufre est un agent destructeur de l'oïdium; son action est curative; elle n'altère en rien le développement de la vigne et la qualité du vin.

— M. Barral continue, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, l'étude qu'il avait commencée, il y a quinze jours, sur les divers procédés de distillation des betteraves. Après avoir rendu compte du procédé Leplay, qui est le plus récent, il se livre à une étude comparée des divers systèmes et des résultats qu'ils peuvent donner. M. Barral cite à l'appui de ses arguments des faits authentiques recueillis par lui chez un certain nombre de fabricants et de cultivateurs.

CHRONIQUE LOCALE.

Parmi les candidats nommés élèves à l'École impériale polytechnique, par suite du concours de 1855, nous remarquons les noms de deux de nos compatriotes, M. M. d'Espinay, sorti avec le n° 34, et M. E. Huard, avec le n° 137. P. GODET.

Judi matin, rue de la Maremaille, le feu a pris dans l'atelier de M. B... Sans les secours prompts et intelligents qui ont été apportés, cet incendie eût infailliblement pris des proportions considérables.

C'était un petit apprenti, qui, avec une allumette chimique, s'était amusé à jouer au milieu d'un tas de bruyères. P. GODET.

Au collège de Saumur, la rentrée, malgré tout, a été brillante. Le nombre des pensionnaires s'est accru d'une manière notable et s'élève à celui de plusieurs lycées, les boursiers exceptés.

Le nouvel aumônier, l'abbé Rochard, est installé dans les appartements qui viennent de lui être préparés, et il se met à la disposition des familles.

Il va être prochainement pourvu aux besoins du cabinet de physique.

Notre collège municipal ne diffère donc plus des collèges impériaux que par le mode de subvention et de comptabilité. Tout est parfaitement organisé, et on a lieu d'espérer que tout ira bien.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On pourrait s'étonner peut-être du silence gardé par le *Moniteur* sur le mouvement de la flotte alliée, dans les parages d'Odessa, si on ne faisait cette remarque toute naturelle, à savoir que les dépêches de Vienne, qui nous ont donné la première nouvelle du mouvement, ont pour origine des communications russes. Depuis le huit octobre au matin, date de ces avis, les généraux du Czar ont jugé sans doute convenable de ne pas pousser leurs confidences plus loin; et comme nos amiraux, éloignés de la ligne télégraphique de Varna, n'ont pu encore suppléer à ce silence, il est tout simple qu'on n'ait reçu à Paris comme à Londres aucun renseignement. — Havas.

Nous lisons dans la correspondance spéciale de l'*Express*:

« Du camp, devant Sébastopol. — Les Français commencent déjà, sur la droite, à fatiguer sérieusement l'ennemi dans le fort de l'Etoile; cet ouvrage se trouve situé sur le point le plus élevé du bord de la ligne de montagnes du côté opposé. Bien que le fort soit enfoncé, on peut voir qu'il renferme de très-vastes constructions qui paraissent être des rangées de magasins ou de casernes. Vers le centre, se trouve un bâtiment isolé, qui, à en juger par son élévation, paraît être l'habitation du gouverneur. Les Français ont lancé avec une admirable précision d'énormes bombes dans ce fort, et, le 27, ils ont incendié l'un des bâtiments; mais les flammes ont été promptement éteintes. L'ennemi n'a pas fait usage de grands mortiers du côté du nord, mais au fort Constantin, il en fait jouer un qui est maintenant dirigé contre le quartier de Sébastopol occupé par les Français. Le même jour qu'eut lieu l'incendie précité, une explosion s'est fait entendre dans l'un des magasins russes, près la rade du sud, et par suite de laquelle plusieurs hommes ont été blessés. »

BOURSE DU 11 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 64 43.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 90 25.

BOURSE DU 12 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 64 40.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 90 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Chouteau, huissier à Cholet, et de Buffard, huissier à Vihiers, en dates des 6 et 12 octobre 1855, enregistrés, et à la requête de M. René Chicoteau, juge-de-peace du canton de Vihiers, et de dame Louise-Lucie Goulard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Vihiers, pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite:

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o A M. Paul-Henri Guillou, percepteur des contributions, demeurant à Cholet, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Arthur Ferchault, issu du mariage de dame Camille-Désirée Schmitt, et de M. René-Henri Ferchault, facteur à la Halle-aux-Beurre, à Paris;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf septembre dernier, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M^e Labiche, avoué des époux Chicoteau, sus-nommés, de l'expédition d'un procès-verbal dressé par M^e Motais, notaire à Tigné, le vingt-huit mai dernier, et duquel il résulte que les époux Chicoteau se sont rendus adjudicataires d'une maison, située ville de Vihiers, quartier Saint-Jean, comprenant: 1^o un premier corps de bâtiment élevé sur caves, un rez-de-chaussée, composé d'une cui-

sine, d'une salle à manger, corridor, grande salle et cabinet; un premier étage composé de quatre chambres et un cabinet séparés par deux corridors; greniers au-dessus; un grand jardin derrière, entouré de murs, dans lequel se trouvent une citerne, deux petites chambres froides et une petite cour à volailles; 2^o un autre corps de bâtiments, composé de hangard, chambre et cabinet au rez-de-chaussée, une chambre au premier étage, petite chambre en bas-côté, porte d'entrée à la suite, une buanderie surmontée d'un grenier carrelé, cour et parterre au milieu de ces deux corps de bâtiments; 3^o un autre corps de bâtiment dans le bas, composé de portail, écurie, grange, surmontés de grenier, petite cour à côté, joignant au levant la rue et la place Saint-Jean, au midi servitudes de l'hôtel du Chêne-Vert et M. Simon, au nord place Saint-Jean, et compris au cadastre, sous les n^{os} 63 et 64, section A, contenant 27 ares 30 centiares.

Il est expliqué au cahier des charges, sous lesquelles l'adjudication a eu lieu, que le mur séparant le jardin de la maison sus-désignée, d'avec celui acquis de Millorit, et adjugé au sieur François Marolleau, propriétaire à Vihiers, appartiendra en entier à ce dernier, sans droit d'échelle, que, quant aux autres murs séparatifs, on se conformera à ce qui est indiqué aux articles 5, 7 et 9 dudit cahier des charges, ainsi que pour les servitudes.

Cette adjudication a été faite au profit des époux Chicoteau, moyennant, outre les charges, le prix principal de huit mille cinq cents francs, payable, moitié le premier novembre 1855, et

l'autre moitié le premier novembre 1856, avec intérêts à 5 pour cent à partir du premier novembre 1855, jour de leur entrée en jouissance.

La maison ci-dessus désignée dépendait de la succession de M. René-Henri Ferchault, sus-nommé; elle a été vendue à la requête de dame Camille-Désirée Schmitt, sa veuve, comme ayant été commune en biens avec son défunt mari, en présence de M. Paul-Henri Guillou, percepteur des contributions, demeurant à Cholet, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Ferchault-Schmitt, sus-nommé, en exécution d'un jugement rendu par la 2^e chambre du Tribunal civil de la Seine, le dix mars 1855, enregistré;

Avec déclaration, aux sus-nommés, que cette notification leur était faite conformément à l'article 2,194 du Code-Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois à partir du jour de ladite notification, savoir: M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, et M. Guillou, au profit du mineur Ferchault-Schmitt, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles sus-désignés, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient ès-mains de M. et M^{me} Chicoteau, francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non-inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, outre les vendeurs: 1^o M. René-Henri Ferchault, sus-nommé; 2^o René-Marie-Nicolas Ferchault, père du sus-nommé; 3^o Pierre Gautreau et ses enfants;

Avec déclaration enfin à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus de M. et M^{me} Chicoteau, ceux-ci feraient publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 12 octobre 1855.

(533) Signé, LABICHE, avoué.

A VENDRE

Une BOULANGERIE très-bien achalandée, située à Saumur, dans un des plus beaux quartiers de la ville.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (534)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Cendrière, autrefois occupée par M. Pernot, menuisier.

S'adresser, pour voir la maison, à M. PERNOT, menuisier, carrefour Cendrière, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (535)

A LOUER

Pour la St-Jean 1856,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 66, actuellement occupée par M^{me} V^e Rocher-Babin.

S'adresser, à M^{rs} BEDANE, propriétaires, à Rou, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (536)

PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE
de La Flèche.

Il sera procédé, à 1 heure après midi, en séance publique du Conseil d'administration du Prytanée, sur soumissions cachetées, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour le service du Prytanée, pendant l'année 1856, etc., savoir :

- Le 6 novembre 1855,
- 1° Chaussure des élèves (fournitures et entretien) pour les années 1856, 1857, 1858;
 - 2° Toile de coton pour chemises, années 1856, 1857, 1858;
 - 3° Toiles à draps de lit, serviettes, mouchoirs de poche, toile de lin pour petits sacs, années 1856, 1857, 1858;
 - 4° Toiles de chanvre pour tabliers et torchons, années 1856, 1857, 1858;
 - 5° Huile de colza épurée, années 1856, 1857, 1858,
 - 6° Bois de chauffage (grand bois, hanoche, charbon, fagots et grand bois de sapin pour le four), années 1857, 1858, 1859;

Le 4 décembre 1855,
Vin rouge pour l'année 1856 (environ 45,000 litres).

Le cahier des charges, clauses et conditions est déposé dans les bureaux de l'économat du Prytanée, à La Flèche, et de M. le Sous-Intendant militaire, au Mans.

Les personnes qui désireront concourir à ces adjudications, devront en faire parvenir la déclaration au Conseil d'administration du Prytanée, 8 jours au moins avant le jour fixé pour chacune d'elles; elles devront justifier de leur solvabilité et de leur aptitude, en joignant à l'appui de leur déclaration, toutes les pièces prescrites par le cahier des charges; elles seront tenues de présenter une caution personnelle qui devra fournir les mêmes justifications et prendre l'engagement de se rendre solidaire avec l'adjudicataire.

Les soumissions seront faites sur papier timbré et remises sous enveloppe cachetée, en séance publique, au président du Conseil d'Administration. (537)

Etude de M^e VERNEAU, notaire à Vernoi.

A LOUER OU A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1856,

L'AUBERGE DU BOEUF
OU DE LA POSTE,

Située au centre du bourg de Vernantes, sur le bord de la route départementale de Saumur au Lude, avec toutes ses dépendances, cour et jardin, contenant ensemble environ 52 ares 20 centiares. L'habitation principale est vaste, commode, et entièrement construite à neuf. Il existe pour cette auberge de nombreuses servitudes.

S'adresser, pour la voir et pour en traiter, à M^e VERNEAU, notaire à Vernoi, canton de Longué, chargé de la vente. (538)

A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 87, joignant M. Lancement,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, cour, écurie, lieux d'aisances, trois chambres au premier étage, greniers; place pour une voiture.

S'adresser à M. GASNAULT-BODEAU, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, ou à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79. (529)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Maubert, huissier à Saumur, en date du douze octobre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré,

Il appert que M^{me} Elisabeth Malécot, épouse de M. Urbain Rabideau, propriétaire, demeurant à Saumur,

A formé contre sondit mari sa demande en séparation de biens,

Et qu'elle a constitué, pour occuper sur cette demande, M^e Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur.

Pour extrait certifié conforme. Saumur, le douze octobre mil huit cent cinquante-cinq.

BEAUREPAIRE,
(540) avoué-licencié.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON NEUVE,

Située à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, n° 83, élevée d'un soubassement, d'un rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage et grenier; cour, jardin, écurie, remise, serre et vastes servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. — Il y aura toute facilité pour les paiements.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Une FERME, contenant 6 hectares en ouche, terres et prés, située commune de Saint-Lambert, près Saumur, affermée 1,000 francs, les impôts et les redevances en sus.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (489)

A VENDRE

Une PETITE MAISON, située à Bournand, commune de Bagneux, et VIGNE y attenante, contenant 33 ares. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (497)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1856,

La FERME DE MOYER, située communes de Verrye et des Toffeaux. Bâtiments d'habitation et d'exploitation,

22 hectares de terre labourable; 28 hectares de bois.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (508)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Appelée PONT-GIRAULT,

Située en la commune de Jumelles, sur la route de Moulhienne à Longué;

Elle consiste en: une JOLIE HABITATION de maître et TROIS FERMES, contenant ensemble 80 hectares de terre labourable, prés et sapinières. Il y a sur les fermes une grande quantité d'arbres, essence de chêne, dont plus de 500 à haute futaie.

S'adresser, pour voir les lieux, aux fermiers, et, pour traiter, soit à M. HULIN, propriétaire, qu'on trouvera à Saumur, tous les samedis à l'hôtel Saint-Jean, soit à M^e GUÉRIN, notaire à Longué. (511)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
en détail,

Le dimanche 14 octobre 1855, à midi, au château de Boumois, et les samedis et dimanches suivants,

LE DOMAINE DE BOUMOIS

Situé commune de Saint-Martin-de-la-Place, canton nord-ouest de Saumur, à 6 kilomètres de cette ville, vallée de la Loire, consistant en :

1° Le Château de Boumois, avec les servitudes, jardins, parc, douves, quétiers, avenues, futaie et dépendances, formant les réserves du propriétaire, d'une contenance de..... 10 66 54

2° La ferme des Petits-Graviers, composée de bâtiments, cours, jardins, prés, terres labourables, exploitée par M. Guessard, le tout contenant..... 17 40 25

3° La ferme des Grands-Graviers, exploitée par M. Dutertre, d'une contenance de..... 11 90 80

4° La ferme des Mares, affermée à M. Martineau, et contenant..... 13 94 47

5° La ferme du Bout-de-Boumois, exploitée par Chalopin, contenant..... 8 86 99

6° Diverses pièces de terre, affermées en détail, d'une contenance de..... 5 54 10

7° Une pièce de terre et pré, située au lieu dit la Boire-Lambault, contenant 1 87 94

8° Et enfin une autre pièce de terre, appelée le Clos-Léger ou le Pré-Maillet, d'une contenance de... 2 25 73

Total des contenance. 72 46 82

Les terres labourables sont de première classe.

Les prairies, situées dans la prée de la Vacherie et l'île du Siège, entre la Loire et l'ancienne route de Tours à Nantes, divisées entre les fermiers, sont aussi de qualité supérieure.

Toutes les terres, fermes et dépendances, constituant le domaine de Boumois, seront vendues en détail, de gré à gré, soit par corps de ferme, soit en subdivisant les fermes par petits lots, selon la demande des acquéreurs.

Ces derniers pourront entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter :

1° A MM. HUGUET et FOURIAU, propriétaires du domaine, et qui se trouveront au château de Boumois tous les dimanches, et à Saumur, à l'étude de M^e Chasle, notaire en cette ville, tous les samedis;

2° Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (503)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par Adjudication,

ET SUR LICITATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 11 novembre 1855, à midi,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Duncan, n° 3, presqu'au coin de la rue des Basses-Perrières;

Cour, écurie, remise, jardin planté d'arbustes et d'arbres fruitiers en plein rapport.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. JUCHAULT-BERARD, rue d'Orléans, à Saumur,

Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (499)

A VENDRE OU A LOUER
UNE MAISON COMPLÈTE

ÉCURIE, REMISE avec JARDIN, RUE DU PRÊCHE.

S'adresser à M. DABURON, juge, On à M^e DUTERME, notaire. (434)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

A RENTE VIAGÈRE,

1° Une MAISON, située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 34, occupée par les sieur et dame Moinet, consistant en: un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, buanderie, cour, écurie, cave, jardin, pompe, lieux d'aisances, joignant d'un côté M. Helaudais.

2° Une REMISE, servant actuellement de boutique, occupée par le sieur Dubois, charbon, située à Saumur, rues des Boires et de Nantilly, avec JARDIN derrière, affilé d'arbres fruitiers, contenant 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (527)

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Sise à Munet, dans une position magnifique,

Consistant en maison de maître, logement de fermier, terres, vignes et bois. Le tout contenant 15 hectares.

S'adresser à M. SALLÉ, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE GRANDE MAISON,

Nouvellement restaurée, avec cour, remise et écurie, située Grand'Rue, n° 12.

ET A CÉDER

UN ATELIER DE SERRURERIE,

Existant depuis 40 ans.

S'adresser à M. Ch. PIETTE, ou à M^e LEROUX, notaire. (407)

A VENDRE

OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

Une MAISON, rue du Puits-Neuf, occupée par M. Ricordeau, marchand bijoutier.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur. S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT,

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris. — Cette Eau, approuvée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie. — POUDE DENTIFRICE, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette Poudre, composée de plantes toniques et antiscorbutiques, a sur les dents une action douce et bienfaisante. Se trouve à Saumur, chez M^{rs} BALZEAU, E. PISSOT. (539)

Saumur, P. GODET, imprimeur.